



## COMPTE - RENDU DE SEANCE

### COMMUNE DE JEU-LES-BOIS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017

*Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11*

*Nombre de Conseillers en exercices : 9*

*Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 8*

Le 6 juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 26 mai 2017

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, VERRET Pierre, LELONG Annabelle, VERITÉ Claire, FRESNEDA Virginie, STROUPPE André, BOUQUET Christian, REGINAUD Benoît

Absent excusé : BARBAUD Thierry

Secrétaire de séance : FRESNEDA Virginie

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mai 2017

*Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents*

L'ordre du jour de la séance :

- 1- Contrat de ruralité 2017-2020 de l'Agglomération de Châteauroux Métropole
- 2- Tarifs cantine - garderie
- 3- Renouvellement contrat CAE – Convention de partage
- 4- Questions diverses

#### 32 – Contrat de Ruralité 2017-2020 de l'Agglomération de Châteauroux Métropole

Le Comité Interministériel aux ruralités, réuni le 20 mai 2016, a décidé la mise en place des contrats de ruralité.

Ce nouveau dispositif a pour objet d'accompagner la mise en œuvre de projets permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires ruraux.

Initialement prévue pour une durée de six ans, la période contractuelle a été réduite à trois années pour le premier contrat.

Dans une logique de projet de territoire, celui-ci s'articule autour de six axes prioritaires :

- L'accès aux services publics et marchands et aux soins
- La revitalisation des bourgs-centres
- L'attractivité du territoire
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- La transition écologique et énergétique
- La cohésion sociale

Il recense les projets, calendriers prévisionnels et moyens nécessaires pour les mettre en œuvre, en donnant la priorité aux investissements. Les crédits pourront également contribuer aux dépenses d'ingénierie, dans la limite de 10% du contrat.

Une convention annuelle de financement formalisera les engagements de l'ensemble des partenaires concernés (Région, Département, Communes...).

Les sources de financement relèvent des dispositifs de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres partenaires (bailleurs sociaux, opérateurs publics, associations...).

Par ailleurs, une enveloppe du Fonds de soutien à l'investissement local est exclusivement dédiée aux contrats de ruralité. En 2017, elle s'élève à 1,4 M€ pour le département de l'Indre.

Les contrats de ruralité sont conclus entre l'Etat, représenté par le Préfet de département, et les porteurs du contrat, à savoir les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux ou Etablissements publics de coopération intercommunale. Les partenaires institutionnels, économiques et associatifs peuvent être également co-contractants. L'agglomération Châteauroux Métropole sera donc la collectivité porteuse du contrat.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de ruralité 2017-2020, ainsi que tout document ou avenant afférent
- De réaliser les projets qui seront identifiés comme prioritaires dans le cadre de ce dispositif

### **33 -TARIFS CANTINE SCOLAIRE GARDERIE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2017-2018 pour la cantine scolaire et la garderie.

Compte tenu du coût de revient des services, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer comme suit les nouveaux tarifs qui seront appliqués à compter du 04 Septembre 2017 :

<b>CANTINE SCOLAIRE</b>	<b>Tarifs 2016-2017</b>	<b>Proposition Tarifs 2017-2018</b>
Forfait régulier par élève 4 jours par semaine	Forfait sur 10 mois : 45,30 € PAR MOIS Prix du repas 3.30 €	Forfait sur 10 mois : 46,40 € PAR MOIS Prix du repas 3.35 €
Repas occasionnel enfant	Prix du repas 4,50 €	Prix du repas 4,60 €
Repas occasionnel adulte	Prix du repas : 8,00 €	Prix du repas : 8,20 €
<b>GARDERIE</b>		
Forfait régulier matins	Forfait sur 10 mois 25,10 € PAR MOIS incluant garderie le mercredi matin (5 jours par semaine)	Forfait sur 10 mois 25,70 € PAR MOIS incluant garderie le mercredi matin (5 jours par semaine)
Forfait régulier soirs	Forfait sur 10 mois 25.10 € incluant garderie le mercredi de 12 h à 13 h (5 jours par semaine)	Forfait sur 10 mois 25.70 € incluant garderie le mercredi de 12 h à 13 h (5 jours par semaine)
Garderie occasionnelle	2,10 € le matin – 2,10 € le soir	2,15 € le matin – 2,15 € le soir

### **34 –RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE – CONVENTION DE PARTAGE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de partage qui avait été signée avec la Commune de LYS-ST-GEORGES pour partager un emploi en contrat CAE se termine le 5 juin 2017.

La Commune de LYS ST GEORGES propose qu'une nouvelle convention de partage soit signée dans les mêmes conditions que la précédente afin que l'agent soit mis à disposition de la commune de JEU LES BOIS, à raison de 10 heures hebdomadaires au secrétariat de Mairie.

#### **Après avoir étudié le projet de convention, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Décide de partager l'agent en contrat CAE avec la Commune de LYS-ST-GEORGES à raison de 10 heures par semaine à compter du 06 juin 2017 jusqu'au 05 juin 2018
- Autorise le Maire à signer la présente convention
- Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2017

#### **Questions diverses et informations :**

- Nouveau contrat régional de Châteauroux Métropole et du Pays Castelroussin Val de l'Indre 2018-2022. Enveloppe disponible pour la Commune de JEU LES BOIS 31 819.14 €. Une réflexion sera menée pour les projets à inscrire

- Devis Alinéa 36 pour la confection d'un panneau en dibond avec le plan de la commune accepté pour un montant de 110.00 € HT
- 23 personnes sont intéressées par un bac de compostage. Les conditions d'utilisation et d'attribution seront décidées lors du prochain Conseil Municipal.

Le secrétaire de Séance,  
Virginie FRESNEDA

Le Maire,  
Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,